



## Erreur de procédure de huissier ?

Par **lalex**, le **15/12/2008** à **05:02**

Bonjour,

J'avais une dette pour une somme que j'étais persuadé d'avoir payé.

Après que j'ai déménagé (en mai), un huissier s'est présenté à mon ancien domicile plusieurs fois sans que je sois au courant pour recouvrer cette somme .

Je n'apprends l' existence de ce huissier qu'en novembre, lorsqu'il effectue une saisie attribution sur mon compte. (un peu brutal...) en plus de ma dette, l'huissier me facture 400€ de frais.

Cet huissier ne m'a jamais adressé le moindre courrier; hors, si il l'avait fait, ayant effectué un suivi de courrier auprès de la poste, j'aurais immédiatement été averti de son action.

J'entends à présent contester ces frais que je juge inutile. Est il en tort de ne m'avoir envoyé aucun courrier ?

Je compte assigner le tribunal par déclaration au greffe.

où puis je trouver des textes de lois ou de droit à ce sujet ?

merci d'avance pour vos réponses.

A.

Par **ellaEdanla**, le **16/12/2008** à **12:47**

Bonjour,

vous dites que l'huissier est venu à votre ancien domicile plusieurs fois. Est-ce pour faire du

recouvrement ou vous signifier des actes ? S'il s'agit d'actes, lesquels ?

L'huissier n'a aucune obligation de vous prévenir d'une future saisie par courrier. S'il est en possession d'un titre exécutoire régulièrement signifié il est en droit de procéder à une saisie attribution.

Lorsque l'huissier agit en vertu d'un titre exécutoire les frais sont à la charge du débiteur.

Pour contester une saisie attribution, vous avez un mois à compter de la dénonciation. La contestation se fait obligatoirement par une assignation de votre créancier devant le Juge de l'Exécution. Vous devrez donc obligatoirement faire appel à un avocat ou un huissier.

Je vous invite à lire le post -it suivant sur la saisie attribution :

[http://www.experatoo.com/huissier/saisie-compte-bancaire-faire\\_24002\\_1.htm](http://www.experatoo.com/huissier/saisie-compte-bancaire-faire_24002_1.htm). Vous y trouverez de nombreux renseignements utiles.

Je reste à votre entière disposition pour toute autre question,

Cordialement.